

Projet de Loi Finances 2023 : les changements attendus

Article rédigé par *Economie Matin*, le 30 décembre 2022

Source [Economie Matin] : Le Projet de Loi Finances 2023 inclut plusieurs changements économiques, immobiliers et pratiques à compter du 1er janvier 2023.

Les nouveautés du Projet de Loi Finances 2023

Le Projet de Loi Finances de 2023 entre en vigueur dès le premier janvier. Il vise à [relancer la consommation](#) des Français. Plusieurs ajustements économiques vont donc s'opérer dans ce but. On retrouve tout d'abord l'augmentation du SMIC. Basé sur le pouvoir d'achat et donc indirectement sur l'inflation, le SMIC va être revalorisé comme c'est le cas en chaque début d'année. Le taux horaire sera donc de 11,27 euros en 2023 contre 11,07 euros en 2022. Il s'agit d'une augmentation de 1,81%. Le salaire mensuel brut devrait plafonner à 1.709,28 euros.

D'autre part, les impôts vont baisser. Plus précisément le taux des impôts sur le revenu va être ajusté selon les prix à la consommation. La hausse de 2022, de 5,2% devrait continuer en 2023. Ce changement va bénéficier à de nombreux Français qui devraient y gagner 6,2 millions d'euros comme l'a annoncé Gabriel Attal, le ministre délégué aux Comptes publics. Le prélèvement à la source reçoit également un aménagement puisque le seuil d'écart pour le moduler baisse de 10% à 5%. Concrètement si une baisse importante de revenus s'opère au cours de l'année, la démarche de modification sera plus accessible.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

30/12/2022 01:00